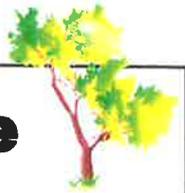




# Le Ronsoyen



Bulletin de Décembre 2011

## Arbres Rue Max Cottrelle

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 15 Novembre 2010, Monsieur le Maire avait fait part du courrier d'un riverain concernant les arbres situés devant chez lui, Rue Max Cottrelle. Cet administré avait suggéré que la Commune procède à leur abattement.

Une délégation composée de Monsieur BRAY et ses Adjointes s'était rendue sur place afin de faire un état des lieux.

Le Conseil Municipal avait insisté sur le fait que ces arbres étaient plantés conformément aux **Articles 671, 672 et 673 du Code Civil**.

Malgré tout, le Conseil Municipal avait demandé un devis à un artisan, pour connaître le coût de l'élagage de ces dits-arbres, voire l'abattage de certains. Le devis s'élevait à **2 009,28 €**.

L'Assemblée réunie le 25 Mai 2011 décidait de procéder à ces opérations en Septembre. L'artisan n'étant pas disponible à la période souhaitée, le travail a été réalisé début Décembre 2011.

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 28 Novembre 2011, les élus ont décidé de mettre en vente les **stères de bois coupé à enlever, à raison de 40 € le stère**.



## Noël à l'école

A l'occasion de la Fête de Noël de l'école et du marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves, le CCAS de Le Ronsoy a offert des jouets à tous les enfants de l'école, et aux élèves de CM2, un gros dictionnaire Larousse illustré et une calculatrice scientifique. Quant à la Commune, elle a offert le goûter. Les présents ont été fort appréciés et l'après-midi réussi.

## Canal à grand gabarit

Des emplois vont se créer avec le Canal à grand gabarit. A cette occasion, un guichet unique a été créé à Pôle Emploi, dans le but de favoriser la main-d'œuvre locale et de mettre en place des outils de formation.

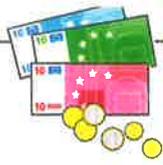
N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux !



## Recensement de la population

Le recensement est une démarche obligatoire à laquelle doit se soumettre toute personne résidant dans la Commune. Du résultat de cette enquête dépendent les aides de l'Etat (DGF) dont bénéficient les Communes.

La population légale de la Commune est de 551 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2009. Nous vous expliquerons le mécanisme plus en détail dans le prochain numéro.



# Agence Postale Communale



Votre APC sera ouverte tout le mois de Décembre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Contrairement à ce qui se dit, nul besoin de réserver pour les retraits d'argent en espèces si vous êtes détenteurs d'un compte à la Banque Postale ! Vous présentez seulement votre pièce d'identité en cours de validité et votre carte bancaire ou votre chéquier. Vous pouvez retirer jusqu'à **350 euros par compte tous les 7 jours**.

De même, vous pouvez régler tous vos achats en espèces, par chèque (quelque soit votre banque) ou par carte bancaire.

**Une nouveauté** : la **CA DO carte** à offrir, dont vous fixez le montant (**de 30 à 150 euros**), à dépenser librement dans une quarantaine d'enseignes.

**Des questions ou des attentes ? Qui mieux que la responsable de l'APC pour y répondre !**

*"Retrousses tes manches !"*

## Téléthon 2011



Comme nous l'avions annoncé, la Commune de Le Ronssoy, Monsieur le Maire, l'ensemble des élus et les Associations se sont mobilisés pour le Téléthon.

Lors de cette journée du 3 Décembre 2011 :

- **737,54 €** ont été récoltés lors de diverses manifestations. Le temps était affreux mais les bénévoles, n'écouterant que leur cœur, ont brillé par leur présence (les élus, l'Association des Parents d'Elèves, le Kano Club et le Club des Pony Games).
- **284,90 €** ont été reçus en dons (par les ACPG-CATM, la Société de Chasse, le Club des Aînés et le Club des Jeunes).
- **200,00 €** de subventions par la Commune de Le Ronssoy, qui a offert 200 ballons aux enfants de l'école – ballons qui ont été lâchés pour l'occasion.

**Merci à tous !**



## Colis des aînés

Comme chaque année, la Commune de Le Ronssoy offre un colis de Noël aux aînés. Pour en bénéficier, il faut avoir 65 ans au 31 Décembre de l'année en cours. Voilà pourquoi, il est important, pour les nouveaux arrivants, de vous faire connaître en Mairie.

**La distribution aura lieu le Mercredi 21 Décembre au matin.**

Soyez présents, et d'avance, merci pour votre accueil !

*Nous espérons que vous avez apprécié cette information mensuelle, qui a été créée pour que soyez informés régulièrement du travail de votre Maire et des élus.*

*Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux numéros !*

*En attendant notre prochaine plume, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !*



*Le Comité journalistique.*